

Conditions Générales de Vente

Prestations de gestion de campagnes publicitaires (Google Ads / Meta Ads)

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de gestion de campagnes publicitaires en ligne (Google Ads, Meta Ads) proposées par Jeanson Marketing (ci-après « le Prestataire ») à ses clients professionnels (ci-après « le Client »).

Toute commande, matérialisée par la signature d'un devis, la validation écrite d'une proposition commerciale ou le versement d'un premier règlement, implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat.

Article 1 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le Prestataire fournit ses prestations de gestion de campagnes publicitaires, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties dans ce cadre, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit entre les parties.

Article 2 — Devis et entrée en vigueur du contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis écrit préalable, détaillant la nature des prestations, leur périmètre et leur prix. Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le contrat entre en vigueur à la date de signature du devis par le Client. Cette date fait courir l'ensemble des délais mentionnés dans les présentes CGV, notamment ceux de l'article 3.

Article 3 — Éléments à fournir par le Client

La bonne exécution de la prestation suppose que le Client transmette au Prestataire l'ensemble des éléments nécessaires au lancement des campagnes (accès administrateur aux comptes publicitaires et à la page Facebook/Instagram associée, accès au site internet ou à l'outil d'analytics, charte graphique, visuels, textes, informations produits/services, budget prévisionnel, etc.), ci-après « les Éléments ».

Délai de fourniture des Éléments — 15 jours

Le Client s'engage à transmettre l'intégralité des Éléments nécessaires au lancement de la prestation dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de la signature du devis. Passé ce délai, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un retard dans le lancement des campagnes, et la période d'engagement minimum visée à l'article 4 ne débute qu'à compter de la mise en ligne effective des premières campagnes.

Article 4 — Durée, engagement et résiliation

Les prestations de gestion de campagnes publicitaires sont fournies sous forme d'abonnement mensuel, avec un engagement minimum de 3 mois à compter de la date de mise en ligne des premières campagnes, correspondant à la durée nécessaire pour collecter des données exploitables et optimiser durablement les campagnes.

Résiliation avant la fin des 3 mois d'engagement

En cas de résiliation par le Client avant l'échéance des 3 mois d'engagement minimum, l'intégralité des mensualités restant dues jusqu'au terme de cette période de 3 mois reste exigible et sera facturée au Client, même si la gestion des campagnes cesse par anticipation.

À l'issue de la période d'engagement minimum de 3 mois, le contrat se poursuit par tacite reconduction mensuelle et devient résiliable par l'une ou l'autre des parties avec un préavis écrit d'un mois avant la prochaine échéance de facturation.

Article 5 — Compte publicitaire

Les campagnes sont créées et gérées sur un compte publicitaire (Google Ads et/ou Meta Business) appartenant au Client et ouvert à son nom. Le Prestataire se voit accorder un accès administrateur à ce compte pour la durée de la prestation, aux seules fins de gestion des campagnes.

À l'issue du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Prestataire retire son accès de gestion. Le Client conserve l'intégralité de la propriété du compte publicitaire, de son historique, de ses campagnes et de ses données, qui ne sont à aucun moment la propriété du Prestataire.

Article 6 — Landing pages et créations publicitaires

Dans le cadre de la gestion des campagnes, le Prestataire peut concevoir des pages de destination dédiées (landing pages) et des créations publicitaires (visuels, textes d'annonce, variantes créatives). Ces éléments sont conçus comme des outils de la prestation de gestion publicitaire et hébergés/maintenus par le Prestataire pendant toute la durée du contrat.

À la fin du contrat — sauf accord contraire, l'hébergement et la mise en ligne des landing pages créées par le Prestataire cessent à la date de fin de contrat, y compris lorsque le contrat prend fin normalement (après la période d'engagement, toutes factures réglées). Il ne s'agit pas d'un livrable définitif comparable à un site internet, mais d'un outil propre à la prestation Ads.

Reprise à la demande du Client — si le Client souhaite conserver et continuer à exploiter une landing page au-delà de la fin du contrat (transfert du code, migration vers son propre hébergement), cette reprise fait l'objet d'un devis complémentaire distinct, couvrant le transfert technique et, le cas échéant, la cession des droits d'exploitation sur la page concernée.

Les textes, visuels et éléments de marque fournis par le Client dans le cadre de ces créations restent en tout état de cause la propriété du Client.

Article 7 — Obligation de moyens

Le Prestataire met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne gestion des campagnes (recherche d'audience, pages de destination dédiées, arbitrage régulier des mots-clés et des audiences) mais est tenu à une obligation de moyens et non de résultat : les résultats de conversion, le coût d'acquisition, et les évolutions des plateformes publicitaires (Google, Meta) échappent au contrôle du Prestataire et ne sauraient engager sa responsabilité.

Article 8 — Budgets publicitaires

Les budgets publicitaires (dépense diffusée auprès de Google Ads et/ou Meta Ads) sont distincts des honoraires de gestion du Prestataire. Sauf accord contraire précisé au devis, ils sont réglés directement par le Client aux régies publicitaires, via le compte visé à l'article 5, et ne transitent pas par le Prestataire.

Article 9 — Modalités financières et paiement

Les honoraires de gestion sont facturés mensuellement, à échéance à réception de facture, sauf délai différent mentionné sur la facture. Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce).

En cas de facture impayée à son échéance, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la gestion des campagnes ainsi que l'accès aux landing pages visées à l'article 6, jusqu'à régularisation complète, sans que cette suspension ne dispense le Client du règlement des sommes dues, y compris celles liées à l'engagement minimum prévu à l'article 4.

Article 10 — Propriété intellectuelle

Le Prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les créations qu'il réalise (landing pages, visuels publicitaires, textes d'annonce) tant que les factures correspondantes n'ont pas été intégralement réglées par le Client. Le Prestataire conserve, sauf accord contraire, le droit de mentionner ses réalisations à titre de référence commerciale (portfolio, réseaux sociaux, site du Prestataire).

Article 11 — Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de retard ou de mauvaise exécution imputable au Client (retard dans la fourniture des Éléments, absence de validation, budgets insuffisants), à un tiers, aux plateformes publicitaires elles-mêmes, ou à un cas de force majeure.

La responsabilité du Prestataire, si elle est retenue, est limitée au montant des honoraires de gestion effectivement perçus au titre du mois concerné.

Article 12 — Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations de nature confidentielle dont elle aurait connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat. Les éventuelles données à caractère personnel traitées dans le cadre de la prestation le sont conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Article 13 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action contentieuse. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce compétent du ressort du siège social du Prestataire.

Fait à Troyes, le _____

Bon pour accord — Le Client